

MAIRIE DE PORTIRAGNES



34420 Hérault

TEL. 04 67 90 94 44 - FAX 04 67 90 87 00

POLICE DE CIRCULATION N°2023/194

Le Maire de la Commune de PORTIRAGNES,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-2, L.2212-5,

Vu le Code de la Route, notamment les articles L.411-1, L.325-1 et suivants, R.130-10, R.417-10

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L.113-2, L.116-1 et suivants et R.116-2,

Vu la demande de l'entreprise SPIE CityNetworks, en date du 29 septembre 2023, qui souhaite effectuer des travaux de pose de lignes sur poteaux existants, en occupant temporairement le domaine public, RD 37 vers Vias, à Portiragnes.

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires afin de préserver la sécurité des usagers de la voie publique.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du lundi 16 octobre 2023 au lundi 06 novembre 2023, l'entreprise SPIE CityNetworks, sis 300 rue Léon Joulin 31023 TOULOUSE, est autorisée à occuper le domaine public, RD 37 vers Vias, à Portiragnes, pour effectuer des travaux de pose de lignes sur poteaux existants.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Une circulation alternée manuelle et par feux tricolores sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, les Services de Gendarmerie et de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Portiragnes, le 16 octobre 2023

Publié le : 16/10/2023

Le Maire,

Gwendoline CHAUDOIR

